2L

Société Civile Immobilière

Au capital de 1 000,00 €

Siège social : 45 rue Augustin Tirmont

59283 RAIMBEAUCOURT

SIREN 845 320 522 RCS DOUAI

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Rémi LIEGEOIS
  Représentant quarante-neuf parts en pleine propriété
  ci..... 49 parts

- Madame Perrine LIEGEOIS-LANGLET
  Représentant quarante-neuf parts en pleine propriété
  ci..... 49 parts

- Monsieur Luc LIEGEOIS
  Représentant une part en pleine propriété
  ci..... 1 part

- Madame Marie-Ange LIEGEOIS-LESPAGNOL
  Représentant une part en pleine propriété
  ci..... 1 part

Total des parts présentes et représentés : cent (100) parts en pleine propriété, sur les cents (100) parts composant le capital social.

Monsieur Rémi LIEGEOIS préside la séance en qualité de gérant.

L'assemblée réunissant la totalité des associés, est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

PL LL

L.R

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la société,
- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions aux gérants, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social,
- Sortie de deux associés,
- Démission d'un gérant,
- Mise à jour corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et après que personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de réduire le capital social de vingt Euros (20 €), afin de le porter de mille Euros (1 000 €) à neuf cent quatre-vingt euros (980 €), par annulation de 2 parts de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 et 51.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'agréer le retrait de la société des associés Monsieur Luc LIEGEOIS et Madame Marie-Ange LIEGEOIS-LESPAGNOL et parallèlement la démission de ses fonctions de gérant de :

- Monsieur Luc LIEGEOIS

A la suite de cette cession de parts sociales, les soussignés décident d'annuler purement et simplement, à compter du 10 Juillet 2026 les 2 parts sociales n° 1 et 51, présentement rachetées par la société à Monsieur Luc LIEGEOIS (n° 51) et Madame Marie-Ange LIEGEOIS-LESPAGNOL (n°1).

PC LL

L.R MA.L

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de rédiger dans un acte séparé le formalisme de :

- La réduction de capital avec sortie d'associé,
- La mise à jour corrélative des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

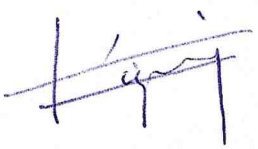
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les gérants et les associés.

Associés	Signatures
M. LIEGEOIS Rémi	
Mme LIEGEOIS née LANGLET Perrine	
M. LIEGEOIS Luc	
Mme LIEGEOIS née LESPAGNOL Marie-Ange	

L.R LL

PL